L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 10 AVRIL 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—deux dames, bons professeurs de musique, l'une pianiste, l'autre chanteuse. S'adresser I. F. Cox, Prés., La Grange, Georgie. 9avril—

A VENDRE.

A VENDRE—pour cause de départ du propriétaire pour l'Europe, un magasin de cigares des plus élégants et des plus populaires, ayant une nombreuse clientèle et parfaitement situé pour une famille et une fabrique. Loyer faible. S'adresser Bureau de l'Abeille. 8avril—3f

A VENDRE—Buvette et maison de logement pour cause de retraite des affaires. S'adresser à Wm B. BARNETT, 37 Passage de la Bourse. 6avril—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20,491—Division D.—Attendu que Robert J. Douglas a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Cain, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1.6.10

Succession de H. M. et L. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 339.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Ingram R. Hyams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3avril—3.8.12

Succession de Fanny Rasche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,178—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 avril—7 12 16

Succession de Rachel R. Goldsmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,170—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Mme Ann Saron, veuve de son premier mariage avec Félix Saron, et épouse divorcée de James Heaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,587—Division B—Attendu que Mme Julia Saron, épouse d'Albert C. Marchal a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Ann Saron veuve, etc., décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6avril—6 10 15

Succession de Jacob Diedrich Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,748—Division D—Attendu que Mme Veuve Jacob D. Schmidt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu son mari Jacob D. Schmidt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8avril—8 13 17

Succession de John Janeway.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,671—Division C—Attendu que Mme Eliza Janeway a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Janeway, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 avril—6 10 15

Succession d'Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No [illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Armand Tournon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,7[illegible]—Division A—Attendu que Mme Louisa Jenks, Vve de Lorenzo Jenks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick L. Jenks, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 avril—7 12 16

Succession de Henry St-Paul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,628—Division F.—Attendu que Amanda E. Pochon, Veuve de Henry St-Paul a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry St-Paul, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

VENTE DE CONSTABLE.

Mme John Bois, transférée vs W. J. McCall.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ. No. 913—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, SAMEDI 16 avril 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite ou autant de celle-ci qui pourra satisfaire ledit writ, à savoir—

Trois certains lots de terre dans l'ilet No 129 borné par les rues Dryades, Washington, Quatrième et Bacchus ou Baronne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant; les dits lots sont désignés comme lots Nos 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Mondelli & Reynolds en février 1847, et déposé dans le bureau de L. R. Kenny, anciennement notaire, et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles et se touchant.

Acquis par le défendeur par jugement dans l'affaire No 14,007 Cour Civile de District et intitulé Wm John McCall vs M. J. Savage et mise en possession d'après un reçu entre les mains du shérif civil, paroisse d'Orléans, daté 15 janvier 1887.
Conditions—Comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31—16 avril

SIGNAUX D'INCENDIE.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boites.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, et de l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
2[illegible] Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
2[illegible] Station des Chars, coin des rues Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Station de l'Exposition.
[illegible]

AVIS AUX CRÉANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,741.—Louis Bauer vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis Bauer soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le MARDI, 10me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8av—3f au 10 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses Créanciers—No. 20,554—Ordre de Cour—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 22 mars, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
23 mars—3f en 30jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—P. et P. Pizzini vs. leurs créanciers—No 20,394 Division——Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Paul et Pierre Pizzini, soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Hornor, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 18me jour de mars 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Mme Margaretta Law vs. son mari—No 20,180—Division C.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 23 février 1887, soit confirmé et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Mme Margaretta Law et contre Thaddeus D. Van Horn son mari décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margaretta Law, son épouse, la somme de deux mille et cinq cents dollars, avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire, ainsi que le privilège accordé par la loi aux femmes mariées. Il est de plus ordonné, que toute autre réclamation contenue dans la demande de la plaignante soit considérée mise hors de cour, et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.
Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt cinquième jour de mars, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt sept.
(Sceau) M. A. McDONNELL, Député Greffier.
27 mars—avril 2.9.13.27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mlle Maggie A. Storkton vs. Louis Kenner.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 12,358—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roziet?, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, le VENDREDI 15 avril 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enliassé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5avril—5 10,15.

Thos. McIntyre vs. Mme G. D. Armstrong.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 9156, 9177, 9178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan au local No 266 rue Sixième entre les rues Prytanée et St-Charles, le VENDREDI 15 avril 1887, à midi,
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré à mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette adjudication étant la seconde et la dernière, la propriété sera vendue au plus fort enchérisseur, [illegible].
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
30 mars—30—5 10 15 avril

Henry Weber vs P. O. Peyroux.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 12,171—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Roziet? juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, No. 370 rue Bienville, entre Johnson et Prieur, MARDI, 12 avril 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
30 mars—30 avril 6 12

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED, vs. LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No. 11,119. La Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, JEUDI, cinquième jour de mai 1887, à midi à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1. L'ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville, Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit ilet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane 310 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar landing.

2. L'ilet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan le dit ilet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane, 80 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville 308 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 153 pieds de face à ——— et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.

3 a. L'ilet C, étant un triangle de terre, borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes sur rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade près de l'intersection des rues Front et Conti.

3 b. L'ilet D, borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 330 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne des dits chemins de fer, et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.

4. L'ilet E, borné par les rues Conti, St-Louis, Clay et Front, le dit ilet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St-Louis, 309 pieds 8 pouces et 7 lignes rue Clay, et quant aux deux côtés sur la rue Front 134 pieds 0 pouce et 5 lignes sur un des côtés et 191 pieds 2 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.

5. Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans de toute sorte et de toute nature aux hangars, constructions, bâtisses et améliorations dans les dits ilets A, B, C, D et E ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S. approuvées le 11 août 1869, et dans l'acte notarié passé par devant W. J. Castell, notaire, le 18 août 1869, entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:

1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt-cinq ans du 1er novembre 1871; le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.

2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et ilets désignés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.

3. Du droit de remettre pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.

6. Tous les droits, titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell, notaire public, et F. B. Fleitas et autres, le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No. 1528, N. S., lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No. 4192 N. S., [illegible] le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle-Orléans, 1er jour d'avril 1887.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5 12 19 26avril—5mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le deuxième district, No 487 rue Canal, entre Tonti et Rocheblave.

James Lewis vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,428.—En vertu d'un ordre de vente daté 24 mars, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désigné par le numéro 5, de l'ilet No 90, conformément au plan de C. A. Hedin. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Acquis de Francis G. Rowan, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 11 février, 1873.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans après l'achat, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, avec les clauses usuelles, garanti par privilèges de vendeur et hypothèques, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mars—avril 1,8,15,22,26

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE D,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,367.—En vertu d'un ordre de vente daté le 22 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 12 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

4 billets à ordre; 1 traite; 3 reçus et les valeurs suivantes:
1000 actions du Union Consolidated Mining Co., du Tennessee.
10 actions du University Publishing Co.
1000 actions Ormus Gold and Silver Mining Co.
110 actions du N. O. Texas & Colorado R. R. Co.

Toute la propriété ci-dessus peut être examinée maintenant à mon bureau.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—avril 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de tout le contenu, installations, etc., du magasin de quincaillerie au No 239 rue Décatur, 2me district de cette ville, consistant d'un grand lot de quincaillerie, coutellerie, stoves, charrues, brosses, peintures, huiles, vernis, et autres objets.

Dans l'affaire de Paul Rousset & Bro. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,497.—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er avril 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 13 avril 1887, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Au No 239 rue Décatur, Deuxième District: Tout le stock de marchandises, installations, etc., du dit local, comprenant un joli stock de quincaillerie, coutellerie, stoves, charrues, pioches, pelles, fourches, ventilateurs, fourneaux, outils de charpentiers de maisons et de navires, cordes, peintures, vernis, huiles, brosses et autres objets, etc., trop nombreux à détailler, appartenant à ce genre d'affaires. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans l'affaire ci dessus.
2 avril—2,5,9,10,11,12,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Potthast, veuve de Bernard H. Finspeiler, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jason Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,157.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro 229 sur le nouveau plan, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 4 et mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds et deux pouces, entre lignes parallèles, au pied américain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 197.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, le 25 août 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31—7 14 21 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, vaisselle, etc.

Mary A. Roberts vs T. S. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,791. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 12 avril 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Royale.

Un fort lot de meubles de maison de valeur, effets mobiliers, etc., incluant de magnifiques et riche service en porcelaine de Chine, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 avril—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.

Succession de Mme Barbara Crespo—No. 18,587, Division D.

Mme Mary Laskey, tutrice vs Succession de Antoine Crespo (décédé)—No 19,457—Division E.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté 3 mars 1887 dans l'affaire No 18,587 ci-dessus mentionnée, et en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1887 et signé le 14 février 1887 dans l'affaire No 19,457 ci-dessus mentionnée, tous deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situées dans le [illegible] district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Bernard, Robertson, [illegible] et Claiborne, désignées par les lettres A et B sur un plan [illegible] par Arthur de Armas, [illegible] 9 mars 1887 et déposé au bureau du shérif civil, mesurant au pied américain, conformément au dit plan comme suit, à savoir:

La portion de terre A touche l'encoignure St Bernard et une allée qui se trouve entre la dite portion de terre et le marché St Bernard et mesure soixante quatre pieds de face à la dite allée par une profondeur [illegible] St Bernard, soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes sur un côté [illegible] par la lettre B, [illegible] vingt six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.

La portion de terre B touche à la portion A et mesure cinquante trois pieds onze pouces et six lignes de face à la dite allée, sur une profondeur sur le côté touchant à la dite portion de terre A de soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes, et sur l'autre côté vers la rue [illegible], [illegible] pieds neuf pouces et [illegible] continuation de la ligne du fond de la portion de terre A, soixante pieds cinq pouces et six lignes.

Lesquelles portions de terre sont composées de trois lots de terre désignés par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège et lien du vendeur et toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—16 22 26 av 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, coffre fort, actions, comptes ouverts.

A. J. Ward's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,209—En vertu d'un ordre de vente, daté 30 mars, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, ci-après désignés le MARDI, 12 avril 1887, à 1 heure p. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Sur les lieux, 285 Sud Remparts.
1° Un lot de meubles de bureau, etc., y compris un coffre fort.
2° 2 actions du fonds capital du Mechanic's, Dealers & Lumbermen's Exchange.
2 actions du Central American & South American Commercial Exchange.
4 actions du World's Industrial & Cotton Centennial Exposition.
3° Un lot de comptes ouverts tel que l'accuse une liste enregistrée comprenant une réclamation contre Henry Kulp, actuellement en procès No—— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1 avril—1,5,9,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu—Installations, etc., d'un magasin de chaussures, aussi un lot de comptes ouverts.

Charles J. Oberle vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 20,323—En vertu d'un ordre de vente, en date du 30 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 avril 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Au local coin Marais et Douane—
1° Tout le contenu, installations, etc., du dit local, comprenant un fort stock bien assorti de bottes, souliers, pantoufles, etc., pour dames, messieurs et enfants; aussi, les installations, comptoirs et autres effets mobiliers, etc., qui s'y trouvent, d'après un inventaire.
2° Un lot de comptes ouverts, d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Et syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.
31 mars—31 av5 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés améliorées de valeur situées dans la partie centrale des affaires de la ville sur deux terrains rue des Magasins et un terrain rue Girod, dans l'ilet borné par les dites deux rues, et des rues Camp et Lafayette.

Schoelefield Goodman & Fils vs Succession de B. J. West et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 20,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, savoir:

Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues Magasins, Girod, Camp et Lafayette, dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, un des dits lots mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Girod sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, et les autres deux lots mesurant chaque vingt et-un pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent soixante et onze pieds de profondeur, mesure américaine, plus ou moins.

Etant la même propriété que feu B. J. West a acquis par un achat de Mme Catherine Norton, veuve de Samuel Neasley, d'après un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, le 3 avril 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix.

Cette excellente bâtisse située au coin sud-ouest des rues du Camp et Canal, ayant 33 pieds de façade rue du Canal, sur 91 de façade rue du Camp, et rendant un revenu annuel de $10,050.

Sites de choix pour commerce ou fabrique, près du fleuve, au coin des rues Lafayette et Delta, et faisant face à la gare du chemin de fer de Morgan.

Splendide propriété commerciale dans le carré d'ilet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier et Front.

Maison de résidence à deux étages, en briques, 197 rue Girod, entre les rues Carondelet et Baronne.

La magnifique propriété au coin sud-ouest des rues Carondelet et Girod, ayant une façade de plus de 127 pieds rue Carondelet, sur 94 1/2 pieds de façade rue Girod.

Vente pour opérer un partage entre héritiers à l'enchère publique et à des conditions faciles.

La succession de Sarah Hirsch et autres vs Florance Schwabacher et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 20,204.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 16 avril, 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 mars 1887, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, et d'un décret de la dite cour, en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un autre arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.

Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod, et mesurant au pied américain, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 94 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Camp, Commune et St. Charles, désigné comme le terrain numéro Un sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. De Armas, notaire en cette ville, par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, au pied français, 91 pieds de façade rue du Camp, 64 pieds, 6 pouces du côté de la rue Commune, 33 pieds de façade rue du Canal et 108 pieds du côté de la rue St. Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie.

3° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville (connu sous le nom de Batture Property) dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta, désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front, sur une profondeur de 125 pieds 4 lignes entre lignes parallèles ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.

5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désigné par le No 9 et mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Front et une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8, aussi 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 6 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité, et 8 0/0 par an d'intérêt après jusqu'à parfait paiement. Garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devant être assurée et les polices d'assurance transférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront les impôts en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
13mars—13 20 27 avl 3 10 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur sur la rue Colisée entre Pleasant et Harmony, Quatrième District.

Mme Sarah McD. Roublen vs Charles W. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,228—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée ([illegible]), Prytanée, Harmony et Pleasant, et désignés par les numéros [illegible] et deux de l'ilet numéro dix-neuf sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 26 avril 1836, déposé pour référence en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville; les lots se touchent et mesurent chacun, au pied américain, trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la succession [illegible] par acte passé pardevant Andrea Hero Jr, notaire, le 2 février 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux sujet au paiement par l'acquéreur à Mme Sarah McD. Roublen [illegible] billets [illegible] $200 chacun, [illegible] le premier jour de février et [illegible] de chaque année, durant toute [illegible] spécialement hypothéqués [illegible] l'acquéreur [illegible] Andrea Hero, [illegible] 2 février 1883 relatant l'assurance aux taxes aux frais d'avocat et dont copie est enregistrée dans l'affaire ci-dessus.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12mars—12 19 26—avril 2 9 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur coin des rues Colisée et Pleasant.

Mme Harriet Lewis vs Mme Hattie M. Thomas et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,152—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 avril 1887, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, en quoi que ce soit, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Plaquemine, actuellement Colisée, Prytanée, Pleasant et Harmonie et désignés par les numéros trois et quatre de l'ilet numéro dix-neuf d'après un plan dressé par B. Buisson le 26 avril 1836 et déposé dans le bureau de Félix Grima, notaire en cette ville. Les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Colisée, autrefois rue Plaquemine, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, le lot quatre formant le coin des rues Colisée et Pleasant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—26—avril 2 9 16,23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 9 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Rouan, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26. Les dits lots mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Lots Nos. 24 et 25 d'après un plan de Cosnier, ingénieur civil, dressé le 1er décembre 1844, au bureau de O. de Armas, notaire; et le lot No. 26 conformément à un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 1er mai 1840, dans les archives de D. L. McCay, ex-notaire.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 sur la dite propriété en plus du prix d'adjudication.

Acte de vente devant être passé pardevant Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
12mars—12,19,26—2,9,16avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Bincse vs. Mme Catherine Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,313—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'ilet compris entre les rues Marigny, Moreau, Mandeville et Casacalvo, sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer de la ville, le 3 mai 1844, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro deux mesure vingt-cinq pieds, un pouce et trois lignes de face rue Marigny sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds deux pouces, entre lignes parallèles, au pied américain, et le dit lot numéro trois mesure vingt six pieds, dix pouces et cinq lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2,9,16,23,30—3mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage double de choix dans le Troisième District, No 276 rue Roman, entre les rues Kerlerec et Columbus, à un ilet de l'Esplanade.

Succession de Louise Dumortier, veuve de James Flint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 20,217.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E., daté le 9 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No Dix, borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus, lequel dit lot est désigné par le No Deux, et mesure 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par A. Bourgerol, daté le 10 avril 1839, et déposé au bureau de L. Hermann ex notaire en cette ville.

Cette propriété a été acquise par Mme Louise Dumortier, veuve de James Flint, par achat de Mme Félicie Philippe, veuve de Marcel Doriguac, par un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 19 novembre 1873.

Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, ayant de chaque côté trois chambres et une dans l'attic; une cuisine contenant de chaque côté une chambre; citerne et lieux d'aisance.

Conditions—Une moitié comptant, ou plus, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit d'un an, pour un billet garanti par lien, privilège et hypothèque du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, au dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12mars—12 19 26 av2 9 16

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lohring.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—LUNDI, 18 avril 1887 à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 46 de la rue Royale en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour le compte de ladite succession. Un assortiment de meubles de ménage, etc.
Conditions—Comptant.
6avril—6.9.15 au 18.

Résidence en briques à trois étages pour famille,

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs Corinne Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,5[illegible].

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1887 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F sur un plan dressé par A. de Armas sous voyer de la ville, le 10 octobre 1860 et annexé à un acte pardevant M. F. Ducros, notaire le 25 juin 1881. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille, contenant au rez de chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital de grands salons avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux [illegible]; la même distribution au troisième.

Aussi une cuisine en briques à deux étages toit en ardoise qui y est attachée, ayant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon en fer faisant le tour de la bâtisse principale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, divisée en paiements égaux en billets [illegible] 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège et hypothèque du vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets.

L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès et de vente pour forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement au dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—avril 2 9 16 23

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herman Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 19,580.

A l'enchère publique.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES Encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—MERCREDI, 20 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 4 avril 1887, Dossier No 19,580 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu tous les droits, titres et intérêt de la dite succession de Herman Miller à une certaine action de la Louisiana Branch Pilots Association.
Conditions—Comptant.
7 avril—7 8 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage de valeur dans le Quatrième District. No 169 rue Annonciation,

entre Philip et Première.

Succession de Dennis Hafferman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,615.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES encanteur, Bureaux No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "E" en date du 30 mars 1887, Dossier No 20,615, pour le compte de la succession Dennis Hafferman, à l'encan il sera vendu—

Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Philip et Première désigné comme le lot No 4 et mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes parallèles de 139 pieds 8 pouces, plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du — avril 1887. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois connue par le No 169 rue Annonciation. Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes dues et exigibles en 1887 par l'acquéreur.
3avril—3 9 6 23 30—7mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER ET HOMES—Il sera vendu à l'encan pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade, à 2 heures p. m., SAMEDI 30 avril 1887, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire No 339 de la succession de H. M. et L. M. Hyams, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre se trouvant dans chacune des paroisses St-Martin et Iberville, dans cet Etat.

1° Sections 67 et 68 et une portion de la section 20, township 10, range 10 est dans la paroisse Iberville en cet Etat.

2° La section fractionnelle des sections ci dessus mentionnées dans la paroisse St-Martin, en cet Etat.

Les actes de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 mars—21—avril 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District,

Rue Mandeville, entre Claiborne et Robertson.

Succession de Catherine Louisa Salzer, épouse de Lorenzo Dow Page.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 20,152.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mars 1887, dossier No. 20,152, pour le compte de la succession de Catherine Louisa Salzer, veuve Lorenzo Dow Page, à l'encan il sera vendu—

1° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Claiborne, Robertson et Kapagne, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois ayant quatre chambres, et autres bâtisses, etc.

2° Un lot de terre de valeur situé dans les mêmes district et ilet, et touchant la propriété ci dessus décrite, mesurant 35 pieds de face rue Mandeville sur une profondeur et de face à la rue Claiborne de 118 pieds, et forme l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne. C'est un terrain nu.

Les propriétés ci dessus sont, plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan fait par E. Surgi, voyer, en date du 7 mars 1887.

Conditions—Comptant. 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Félix Boulmay, notaire, aux frais des acquéreurs, et incluant les taxes de 1887.
3 avril—3,9,16 23 30, mai 7

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Rudolph Schmutz vs. ses créanciers—No 20,396 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, No 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. N. Chaffe, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
11 mars—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District.

Succession d'Henry Louis Bordes, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 mars 1887, Dossier No 20,239 pour le compte de la succession d'Henry Louis Bordes, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Troisième District.

La partie onze quarante huitième (11/48) indivise des propriétés ci après décrites sujettes à l'usufruit légal de Mme veuve Louis Bordes, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné comme lot No 1, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Urquhart, Villeré et Champs Elysées, et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 6 lignes et de face à la rue Urquhart.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 190 rue Marigny.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 54 borné par les rues Claiborne, Prosper, Marigny et Mandeville, désignés par les Nos 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout entre lignes parallèles et au pied américain.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 644 rue Claiborne.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent comptant sur les lieux et assumer les taxes de 1887 en sus de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn.

Mulets, wagons, jument, charrette, vieux chiffons, vieux fer, vieux cuivre, etc.

Par ordre de Cour pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—LUNDI, 11 avril 1887, à 11 heures a. m., au local coin des rues Bienville et Rendon, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division "C" en date du 29 mars 1887 Dossier No 20,516 pour le compte de la succession de Lawrence Finn, décédé, à l'encan il sera vendu:

Deux mulets, une jument, wagons, charrette, vieux fer, vieux cuivre, chiffons et autres effets mobiliers conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant.
30mars—30—3 8 avril à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre,

Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI 15 avril 1887, à midi, au local coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 8 mars 1887, Dossier de la Cour No 20,024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, [illegible] conformément à un inventaire [illegible].

Conditions—Comptant sur les lieux.

Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, et conformément au même ordre ci dessus mentionné, il sera vendu à l'encan:

La résidence en bois à deux étages, avec toutes ses dépendances, citerne, etc., [illegible] au coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville, en deux lots de terre désignés par les Nos 7 et 8 qui se touchent et mesurent No 7, 31 pieds et le No 8, 30 pieds de face à la rue Jersey avec une profondeur de 110 pieds chacun, et formant le coin des rues Jersey et Soniat [illegible] borné par les rues Laurel et Dufossat.

Conditions—Pour propriété foncière un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie; 10 pour cent de cet acompte payé sur les lieux en plus des taxes de 1887 [illegible] l'acquéreur.

Actes de vente pardevant J. Henry Forcelle Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mars—13 20 27—3 10 15 14 15 16 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

Le cottage [illegible] No 338 rue Bienville [illegible].

Karl Kohn [illegible] vs Mme Pauline Jené [illegible]
Dossier de Cour No [illegible]
A un long crédit—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, [illegible] de l'Hon. [illegible] juge de la Cour Civile de District [illegible] Dossier [illegible] 1887 et signé le 14 mars 1887 [illegible] l'affaire de Karl Kohn [illegible] vs Mme Pauline Jené [illegible] à l'enchère [illegible]:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Roman et Prieur désigné par la lettre B [illegible] pieds 6 pouces de façade rue Bienville [illegible] lignes [illegible] plan de Williams & Patten [illegible] à la vente.

Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises portant le No 338 rue Bienville [illegible] grand magasin et quatre autres pièces, citerne, etc. Le revenu est de $30 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera en plus les taxes dues en 1887, et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 27 avril 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise.

Un site magnifique, propre à y bâtir, 50 x 130 pieds.

Coin des rues Coliseum et Delachaise.

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la Natchez Alley et la rue Gravier dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 mars 1887, Dossier No 16,881 l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan:

Sixième District—Désirable résidence et terrain.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 15 borné par les rues Coliseum, (anciennement Plaquemine) Chestnut et Delachaise et l'Avenue de la Louisiane désignée par la lettre A, et mesure 40 pieds de face à la rue Coliseum, sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence en bois, bien et fortement construite, à deux étages, et couverte en ardoises avec une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises et contenant un corridor en haut et en bas et huit ou dix chambres, avec gaz dans le tout, jolis ornements, cour pavée, cuve, jardin, etc., connue par le No 378 rue Colisée.

Un site magnifique.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que la propriété touchant ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et mesurant 50 pieds de face à la rue Colisée, sur une profondeur et de face à la rue Delachaise de 129 pieds 10 pouces, et formant l'encoignure des deux dernières rues.

Le tout entre lignes parallèles et au pied américain, conformément à un plan fait par Williams & Patten, architectes et voyers, et qui peut être vu à l'emplacement de la vente. La propriété peut être visitée avec une carte des encanteurs. Possession immédiate.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues en 1887, en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
28mars—28 27 av3 10 17 23

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15ème jour de février 1887, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants:

Mme Mary E. R. McLeod vs Jacques Levy.—No 18,971, Division C.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui: Bernard Fitche, Esq., pour la plaignante, le défendeur absent étant absent et non représenté. Et, l'évidence et l'avocat entendus, et pour les raisons oralement assignées, la cour considérant la loi et l'évidence pour la plaignante;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. R. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant maintenant entre eux.

Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et assume l'administration de sa propriété paraphernale et que le défendeur paye tous les frais du procès.
Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-unième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une magnifique maison.

La grande et élégante résidence désignée comme

LA MAISON FORESTIER,

Sur la rue Esplanade près White, grand terrain élevé et couvert avec un gazon magnifique, jardin ornemental et planté de plusieurs chênes et arbres fruitiers, belle promenade, pavé Schillinger. Ensemble avec une écurie, chambre de jardinier, poulaillers et autres dépendances.

Succession de Mme A. L. Gabiel, épouse de E. Forestier.

No. 14,824—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI 7 mai 1887 à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mars 1887, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Lepage, White, Septième et Washington, mesurant 182 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade 253 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de face à la rue White, 173 pieds 1 ligne dans le fond faisant face à la rue Lepage et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Septième et composée des lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 conformément à un plan de E. Pilié en date du 26 mars 1851 et annexé à un acte de vente du 20 mai 1851, pardevant E. Grima, notaire.

Les améliorations consistent en une grande et élégante résidence en bois, fortement bâtie, ayant deux étages et mansarde, désignée comme la maison Forestier.

En peinture, confort et distribution, cette propriété n'est sans nul doute surpassée par aucune autre en cette ville et ne peut être appréciée que par une inspection personnelle. Le terrain est spécialement attrayant, pavage Schillinger, façade ornementale et entourage splendide en fer; son voisinage est un des plus désirables de la belle Avenue aristocratique.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et garanti par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer le paiement des billets ou une partie, de même garantis par hypothèque. Les bâtisses devront être assurées contre le feu pour une somme pas moindre que le montant dû sur les dits billets et la police transférée au vendeur et aux détenteurs futurs des billets.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Guyol, notaire, dix pour cent comptant au moment de la vente.
2av—2 9 16 23 30 mai 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

La grande bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, maison de résidence connue sous le nom de "Lee House", rue Carondelet, entre les rues Lafayette et Poydras; la maison de résidence en briques à trois étages avec mansardes, coin des rues Julie et St-Charles.

Succession de John B. Pittman.

No 1174—Vingtième District Judiciaire, Paroisse Lafourche.

PAR MACON PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI 16 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en la ville de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un décret de l'honorable juge de la Vingtième Cour du District Judiciaire pour la paroisse Lafourche, daté du 9 mars 1887 à Thibodeaux, Louisiane, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits de passage et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Poydras et Lafayette désigné par le No 5, sur un plan déposé en l'étude de J. [illegible], notaire, lequel terrain mesure 28 pieds 1 pouce de façade rue Carondelet, 25 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 151 pieds 10 pouces du côté du terrain No 4, et 154 pieds 1 1/2 pouce du côté opposé, le tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée en commun, pavée, 20 pieds de largeur, et ouvrant sur la rue Lafayette. Le tout est loué jusqu'au 30 septembre 1887 à raison de $75 par mois.

Les améliorations comprennent la vaste maison de résidence en briques à trois étages, sise au No 126 de la rue Carondelet connue sous le nom de "Lee House."

2° Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'angle des rues Julie et St Charles dans le carré d'ilet borné par les rues Camp et St Joseph mesurant 26 pieds 3 pouces de façade rue Julie sur une profondeur et façade rue St Charles de 105 pieds, et la même profondeur de l'autre côté. [illegible] une allée commune [illegible].

Les améliorations comprennent la grande maison en briques à trois étages avec mansardes, [illegible] chambres à coucher [illegible]. Elle est louée jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de soixante-dix dollars par mois.

Conditions—Comptant. [illegible]

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire.
15mars—15 19 26—2 9 16 avril.

Terrain rue Rousseau.

Succession de Patrick O'Reagan.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—SAMEDI 16 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor en date du 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan un terrain mesurant 31 pieds de face rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur, [illegible] ilet borné par les rues Jackson, Josephine et Fulton.

Conditions—Une moitié comptant [illegible] la balance à un crédit de douze mois. L'acquéreur donnera un billet [illegible] portant 8 0/0 [illegible]. Les taxes de 1887 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant [illegible], notaire aux frais de l'acquéreur.
25 mars—25—9 16 avril

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Eureka Rice Mill.

Nos 128 et 130 rue des Magasins.

Pour être vendu à l'encan aux plus fort enchérisseurs.

J. S. Moore & Co vs Leurs Créanciers.

No. 19,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 12 avril 1887 à 11 heures A. M. au local Nos 128 et 130 rue des Magasins entre Lafayette et Girod en vertu d'un ordre de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans daté le 28 mars 1887, il sera vendu à l'encan au plus fort enchérisseur.

Le contenu du Eureka Rice Mill, comprenant en partie des machines à vapeur, bouilloires, arbres de couche, poulies, courroies, élévateurs, claies, éventails, balances, [illegible], etc., le tout d'après un inventaire enregistré, et en lot à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
31 mars—31—avril 9 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage seul No. 396 rue Carondelet entre Terpsichore et Euterpe.

H. D. Engelman vs ses créanciers.

No. 19,617—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 18 mars 1887 et signé le 24 mars 1887 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence cottage seule No 396 rue Carondelet, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Terpsichore et Euterpe. Le lot est désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 30 pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles. Le cottage est retiré de la rue et loué pour le moment par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Marcel T. Ducros, notaire.
27 mars—27 avril 5 16 23 30

Une élégante résidence avec de grands terrains.

Coin des rues Esplanade et Broad.

La résidence "Meilleur."

A l'encan à un long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan:

CETTE RÉSIDENCE NEUVE ET ÉLÉGANTE AU COIN SUD-EST des rues ESPLANADE ET BROAD, que feu J. S. Meilleur a fait construire pour demeure permanente. Les terrains mesurent 118 pieds 11 pouces de face à la rue Esplanade, ayant une même façade rue du Quartier et 198 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Broad. Il y a une barrière en fer devant, des plates bandes, pelouse et les trottoirs autour de la résidence sont faits avec le pavage Schillinger. La résidence a de grandes galeries, des balcons, corridors, salons, salle à manger et autres offices, et un certain nombre de chambres à coucher et de confort, qui en font une résidence de première classe pour une grande famille, dans un des voisinages les plus délicieux.

La résidence est située comme on le sait sur un terrain des plus élevés près de la ville et d'un accès facile et rapide aux affaires par les trois lignes de chars urbains passant devant la propriété.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 7 pour cent par an et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour cette année, 1887, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas. G. Andry, Esq., notaire public, 14 rue Carondelet.

La propriété sera occupée jusqu'au 1er juin, 1887 et les visiteurs seront admis seulement avec une carte des encanteurs.
3 avril—3,10,17,23

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau No. 17, rue Carondelet—VENDREDI 15 avril 1887, à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1887 rendu dans l'affaire de Mme George Porteous No 16,502 de la dite Cour, il sera vendu—

1° Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant, au pied français, 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.

2° Un lot de terre dans le même ilet mesurant, au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ouvrant dans le fond d'une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.

3° Un lot de terre touchant le lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 81 pieds et 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci dessus, 93 pieds et 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci dessous et 12 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre touchant au lot ci dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 93 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci dessus, 98 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne, puis 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne, et 42 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond—le tout plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
13mars—15 25 31 avril 7 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vve Clara G. Dorr et als. vs. la mineure Clara G. Dorr.

Vente en partage.

Nos 16,953 et 19,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de deux jugements de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans l'affaire ci-dessus le 13 décembre 1886 et le 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le cottage à un étage No 686 avenue St-Charles, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Prytanée, [illegible] et Sixième étant le lot No 11, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue St-Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. [illegible]

2° Neuf terrains et améliorations dans le septième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Macarthy, De Armas, Lower Line et Millaudon désignés comme lots 1 à 9.

Les lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarthy sur 150 pieds de profondeur.

Le lot No 9 mesure 23 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Macarthy sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du lot No 8 et 151 pieds de profondeur et face à la rue Lower Line et 40 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond et formant toute la façade du dit ilet sur la dite rue Macarthy.

Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu [illegible] un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans [illegible] intérêt de 8 pour cent par an avec lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire.
16 mars—16 20—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

L'angle sud-est des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Elliott Lucas.

No 20,031—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—LUNDI 18 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu de trois décrets de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans l'affaire ci-dessus les 11, 14 et 15 mars 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse à trois étages en briques No [illegible] de la rue Gravier dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Gravier, Union, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 40 pieds 5 pouces de façade rue Gravier sur 105 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Baronne. La propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887 et donne un revenu annuel de $[illegible].

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans [illegible] billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège et hypothèque. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et [illegible] la police d'assurance [illegible]. Dépôt de 10 0/0 [illegible] au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 26—avril 2 9 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Carondelet.

Résidence rue Dauphine, et Coin des rues Bourgogne et Conti.

Succession de Marie Eulalie Emma Dacour.

No 13,517—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 14 mars 1887 et signé le 18 mars 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **La résidence en briques à trois étages** No [illegible] rue Carondelet [illegible] entre les rues Poydras et Lafayette. Le lot mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de large dans le fond, sur 147 pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne vers la rue Lafayette et 147 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Poydras, [illegible].

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1887.

2° **La spacieuse résidence à un** étage Nos [illegible] rue Dauphine, dans le [illegible] District [illegible] entre les rues Dauphine, Bourbon, Bienville et Conti. Le terrain mesure 63 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine, sur à peu près 180 pieds de profondeur. Il y a en tout environ 14 chambres qui peuvent être divisées en deux corps de logis et qui se louent actuellement $32 par mois et l'arrière terrain à $5 par mois.

3° **Cinq portions de terre** avec la bâtisse qui s'y trouvent dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Conti et Bienville et sont désignées comme lots A et E. Le lot A mesure [illegible] pieds [illegible] pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti et forme le coin des dites rues et est loué à raison de $25 par mois. Les lots B, C et D mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Deux des dits lots sont loués à raison de $20 par mois. Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Cette propriété forme le coin sud-ouest des rues Bourgogne et Conti ayant 134 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, la portion à crédit sera divisée en paiements partiels en billets coupons portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets garantis par privilège et hypothèque spéciaux du vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs de billets, les actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets etc.

Les acquéreurs assumeront au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposeront avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Charles [illegible], notaire.
20mars—20 26—avril 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District.

Succession de Mme Catherine Leibrock épouse de John S. Aitkens.

No. 5,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 28 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mars 1887, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété No. 165 rue Foucher, côté ouest, entre Delord et [illegible], les lots Nos. 15 et 16 mesurant chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Foucher sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces, borné dans le fond par une allée en commun de 11 pieds 11 pouces de largeur.

2° La propriété Nos. 236 et 238 rue Magazine, côté est, entre Delord et St Joseph, le lot mesure, au pied français, 37 pieds 7 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 111 pieds 4 1/2 pouces sur le côté vers la rue St Joseph et 111 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Delord.

3° Cinq lots de terre et les améliorations dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Pearl, Calliope et Delord, comme suit:

Le No 236 rue Tchoupitoulas est le lot No. 2, et mesure 22 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.

Le No. 242 rue Tchoupitoulas est le lot No. 5, et mesure 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.

Les lots Nos. 6, 7, et 8 mesurent, ensemble, 67 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Delord, sur une profondeur variant de 99 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas et 73 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Pearl.

CONDITIONS—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.

Et à 2 heures p. m., le même jour, au local No. 236 rue Tchoupitoulas, il sera vendu—

Le contenu et installations du dit établissement de quincaillerie et coutellerie, conformément à un inventaire déposé à la cour et qui sera exhibé à la vente.

CONDITIONS—Comptant avant livraison.
27mars—27—8 16 23 28 avril